

Seignelay, notre village

Bulletin Municipal d'Informations

Janvier, Février, Mars 2018

Mairie de Seignelay :

Ouverture des bureaux:

Lundi: 8h00 - 12h00
14h00 - 17h30

Mardi: 8h00 - 12h00
14h00 - 17h30

Mercredi: 14h00 - 17h30

Jeudi: 8h00 - 12h00

Vendredi: 8h00 - 12h00
14h00 - 17h30

Samedi: 10h00 - 12h00

Tél : 03 86 47 72 83

Fax : 03 86 47 98 92

e-mail : mairie@seignelay.fr

Site internet : www.seignelay.fr

Retrouvez nous également sur



[Seignelay, Notre village](#)

**En cas d'urgence un élu de
permanence est joignable
au :**

06 10 64 34 34

1- Edito

2 - Point projet/travaux

3 - Msap

4 - Echos du conseil municipal

5 - Echos de c. communautaire

6 - Infos diverses

7 - Vie Associative

8 - Au marché

9 - Centenaire 14/18

10 - Réunion de Quartier



Chers Seignelois, chères Seigneloises,

Edito

Vous trouverez différentes informations dans notre traditionnel bulletin municipal, mais je voudrais revenir sur certaines d'entre elles plus précisément.

Tout d'abord au niveau communautaire, je dois vous informer de l'augmentation de 16 % de l'impôt communautaire, qui vient après les 50% de l'année 2017, et cela malgré un excédent 2017 de près de 1 million d'euros.

Nos tentatives d'argumentation pour faire une pause dans la fiscalité ont été vaines, pire, elles n'ont pas été écoutées.

Nos représentants et moi-même sommes sortis de l'assemblée, ayant été précédés en cela par le maire du Mont St Sulpice, afin de marquer notre désapprobation sur le fond et sur la forme.

Une question se pose dès maintenant. Quel intérêt avons-nous à rester dans une collectivité où nous n'avons pas notre mot à dire et où la représentation de nos concitoyens n'est plus garantie ?

Nous sommes en réflexion avec d'autres communes.

Au niveau local je dois vous informer de la fermeture de notre piscine municipale... pour cet été seulement. De plus cette fermeture, la première depuis son ouverture en 1979, est pour la bonne cause : sa rénovation.

En effet nous avons décidé de procéder dès cette année à la première tranche de rénovation de notre piscine. Elle consistera tout d'abord à la réfection totale du bassin principal et ses abords. Ensuite en variante et si le budget le permet, le remplacement de notre pataugeoire par une zone de jeux d'eau (espace aqualudique) pour les plus petits.

Cette tranche doit se terminer en 2018 afin de pouvoir bénéficier de la subvention du département au titre des anciens contrats de canton. Ainsi lors de mon mandat de conseiller général, nous avons décidé, avec les maires du canton, de supprimer le saupoudrage de ce contrat et de l'axer sur un projet de notre territoire. C'est la piscine de notre commune qui avait été choisie, j'en profite pour remercier mes collègues maires de l'époque.

Cette subvention de 249 000 euros sera complétée par d'autres subventions sollicitées.

De ce fait nous répondons à votre souhait. En effet, je vous rappelle qu'il y a quelques années nous vous avons consulté sur l'avenir de notre piscine. Arrivée au bout de son fonctionnement nous vous avons demandé si nous nous engagions dans une rénovation, indispensable et coûteuse, ou une fermeture pure et simple. À une très grande majorité vous nous aviez fait connaître votre volonté de voir perdurer cette structure de loisir. Nous avons donc entrepris les démarches pour réaliser cette requête.

Je crois beaucoup à ce genre de consultation sur des points importants de la vie de la commune. Nous avons été certes désignés pour vous représenter mais sur certains sujets nous nous devons de vous questionner afin d'être certain d'être en phase.

Nous ne nous priverons pas de cette possibilité sur de futurs points importants.

Je vous rappelle d'ailleurs ce que disait Winston Churchill :
« La démocratie est un mauvais système, mais elle est le moins mauvais de tous les systèmes. »

*Thierry CORNIOT
Maire de Seignelay
Ex Vice-Président de la CCSA*

Radar pédagogique

Lors des réunions de quartier, vous avez été nombreux à nous demander de réaliser des aménagements pour réduire la vitesse des automobilistes qui traversent notre village.

Les aménagements de voies sont coûteux et pas toujours agréables pour les riverains (dos d'âne, ralentisseurs...)

Nous avons donc décidé de sensibiliser les conducteurs en installant un radar pédagogique.

La commune a donc investi dans un radar mobile, afin de l'installer dans plusieurs rues tout au long de l'année.

Il a été installé à l'entrée de Seignelay, rue d'Auxerre de décembre à mars et est installé en ce moment rue d'Héry. Ce radar nous permet de relever la vitesse et le nombre de véhicules.



Statistiques rue d'Auxerre du 18 décembre au 11 mars :

- 149 668 véhicules sont passés devant le radar, soit une moyenne de 1670 véhicules/jour
- Vitesse mesurée :

30-50 km/h = 44%	50-70 km/h = 48%
70-90 km/h = 7%	+ de 90km/h = 1%

Travaux piscine

Suite au diagnostic réalisé en 2017, les travaux de rénovation des bassins et de mise aux normes débiteront cette année.



Ils seront réalisés en plusieurs tranches et certains travaux seront réalisés en régie.

La 1ère tranche consiste en la rénovation et la mise aux normes en hydraulicité du bassin de nage.

Des subventions complémentaires ont été demandées, selon l'octroi d'autres subventions, nous pourrions financer la 2ème tranche de travaux dès 2018, qui consiste en la transformation de la pataugeoire en plaine de jeux aqua-ludiques.

Afin d'organiser et de réaliser au mieux les travaux, nous ne pouvons pas ouvrir la piscine cet été.

Travaux rue des Chapelains

La dernière phase de travaux a débuté mi mars et se terminera mi mai.

L'entreprise Colas a repris les travaux préparatoires rue et impasse du Champ d'Arcy, ensuite les travaux reprendront en bas de la rue des Chapelains pour terminer par la rue du Vivier.

La couche de roulement sera réalisée par la société Eurovia, missionnée par la CCSA, elle interviendra à partir du 30 avril.

Les candélabres ont été remplacés dans toutes les rues concernées par les travaux.

Ils sont tous équipés de LED.

Programme de travaux de voirie CCSA 2018

La CCSA a fait réaliser un diagnostic des rues de toutes les communes de la communauté.

Suite à ce diagnostic, nous avons choisi la rue du Parc, rue de Verdun, rue du Puits Babyl, rue des Carboines, rue Carpé Maget, rue de Bourgogne, la voie d'accès au cimetière, le passage sœur Julie et la route de Chablis pour la campagne de travaux de 2018.



**Maison
de services
au public**

6 rue Gatelot – 03.86.31.08.17 – msap@seignelay.fr

Horaires d'ouverture :

Du mardi au vendredi : de 9h à 11h45 et de 14h à 18h

Le samedi : de 8h30 à 12h.

Vous êtes de plus en plus nombreux à pousser la porte de la MSAP : presque 700 personnes au mois de décembre et janvier, et plus de 550 en février !

Pour rappel, vous pouvez y trouver de nombreux services :

- Un accès et une aide aux outils numériques : photocopieur, scan, ordinateur à disposition avec accès à Internet.
- Un accompagnement sur les sites de nos partenaires : Pôle Emploi, CAF, l'Assurance Maladie, la MSA, ...
- La mise en relation avec nos partenaires, coordonnées, dates des permanences, ...
- La distribution des sacs jaunes de tri sélectif se fait à la MSAP, et non plus à la mairie.
- L'Agence Postale Communale : vente de timbres, enveloppes préaffranchies, colis. Dépôt des lettres, recommandés et colis (avant 15h15 pour un départ le jour même) et retrait (à partir de 16h, à la date indiquée par le facteur). Vous pouvez effectuer des opérations financières de dépannage (uniquement pour les clients Banque Postale) : retrait et dépôt d'espèces limités à 350€ (par période de 7 jours), dépôt de chèques.

De nouveaux partenaires et de nouvelles permanences à la MSAP :

L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) : C'est une association qui aide les personnes éloignées du marché du travail et du système bancaire.



Depuis ses débuts, les missions de l'Adie sont :

Financer les créateurs qui n'ont pas accès au crédit bancaire, à travers le microcrédit : Habilitée à délivrer des prêts, l'Adie propose aux créateurs d'entreprise n'ayant pas accès au crédit bancaire, et plus particulièrement aux demandeurs d'emploi et allocataires des minima sociaux, des microcrédits pouvant atteindre 10 000 euros, assortis de prêts d'honneur, primes ou avances remboursables de l'Etat ou des collectivités locales.

Accompagner les créateurs avant, pendant et après la création de leur entreprise : Grâce aux 1 300 bénévoles qui s'engagent au quotidien à ses côtés, l'association propose aussi aux créateurs d'entreprise qu'elle finance un accompagnement gratuit et de qualité pour sécuriser la pérennité de leur activité, avant, pendant et après la création de l'entreprise. Cet accompagnement prend la forme aussi bien de formations collectives que d'un suivi personnalisé dans des domaines aussi variés que la gestion, les démarches administratives, le développement commercial, le conseil juridique ou la fiscalité.

Contribuer à l'amélioration de l'environnement institutionnel du microcrédit et de la création d'entreprise : Le droit à l'initiative économique exige l'accès au capital pour tous et la levée des obstacles administratifs à la création d'entreprise. L'Adie se donne pour mission de formuler des propositions en vue d'améliorer le cadre législatif et réglementaire du microcrédit et du travail indépendant, tout particulièrement pour les personnes en situation de précarité.

Rendez-vous à la Maison de services au public pour prendre contact avec la personne concernée.

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF de l'Yonne) :

Le CIDFF a pour mission de service d'intérêt général confiée par l'Etat qui vise à :

- ♦ **Développer et favoriser l'accès au droit du public, notamment des femmes**
- ♦ **Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes**
- ♦ **Lutter contre toute forme de violence à l'égard des femmes**
- ♦ Développer un réseau de partenaires institutionnels et associatifs.



Un juriste vous informe sur les aspects suivants :

- ♦ Droit de la famille : mariage, divorce, séparation, filiation, autorité parentale, recouvrement de pension alimentaire...
- ♦ Violences au sein du couple / intra-familiales
- ♦ **Droit du travail, de la consommation...**

Le CIDFF vous oriente auprès des structures compétentes dans les domaines : de la santé, de l'emploi, du logement, des prestations sociales...

Dates des prochaines permanences :

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF de l'Yonne) : vendredi 13 avril.

La Mission locale : Accompagnement individualisé vers la formation et l'emploi des 16/25 ans, les 1ers et 3eme mercredis de chaque mois, de 14h à 16h. Les mercredis 18 avril, 2 & 16 mai, 6 & 20 juin.

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) : Informations sur les aspects juridiques, financiers et fiscaux liés au logement. Une fois tous les deux mois. Le jeudi 19 avril et le jeudi 21 juin.

Le conciliateur juridique : Il a pour mission de permettre le règlement à l'amiable des différends qui lui sont soumis. Il est chargé d'instaurer un dialogue entre les parties pour qu'elles trouvent la meilleure solution à leur litige, qu'elles soient personnes physiques ou morales. Prochaine permanence dans le courant du mois d'avril.

N'hésitez pas à les solliciter pour toute question !

Espace culturel

Depuis fin janvier, la Maison de services au public est aussi un espace culturel !

Ce sont les toiles de Samira Bounouar qui ont inauguré cet espace, merci encore à M. et Mme Bounouar de nous avoir fait partager ces œuvres.

Si vous souhaitez exposer, vous pouvez prendre contact directement avec Frédérique.

Nous accueillons dès à présent les œuvres de Mme Dalle-Rive.

Marianne de l'Yonne :



Lors de la dernière assemblée générale de l'AMF89 (association des maires), 40 dossiers ont été examinés afin de récompenser 9 communes pour leur initiative dans plusieurs domaines.

Nous avons été récompensés dans la catégorie « service public » pour la création de notre Maison de services au public.

Seignelay est donc lauréat des « Marianne de l'Yonne » 2017.

Une belle récompense pour une belle réussite

Conseil Municipal du 18 janvier 2018

Dégrèvement facture d'eau : Une demande de dégrèvement sur une fuite de 1483 m3 d'eau a été faite (au lieu de 27 m3 en moyenne habituellement). Comme convenu le dégrèvement s'appliquera à hauteur de 50% pour l'eau potable et en totalité pour l'assainissement. Bien que concernant un professionnel, cette demande s'applique comme à un particulier .

Bilan de concertation révision générale du PLU : Dans le cadre de la révision à modalité simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme, la commune de Seignelay a procédé à la concertation avec les habitants conformément à l'article L.103-2 du code de l'urbanisme .

Désignations des représentants de la CCSA dans les syndicats de bassin de l'Armançon et du Serein : M. SEGRETIN est désigné comme suppléant , ce dernier ayant déjà l'expérience du précédent syndicat du Serein .

Informations diverses :

- Tri sélectif : la CCSA ramasse uniquement les containers qui contiennent les déchets dans des sacs jaunes et non plus les déchets en vrac dans le container, sans en avoir averti la population .

- Taxe GEMAPI : habituellement financée par les communautés de communes, cette compétence a été transférée par la CCSA aux 4 syndicats de bassins couvrant le territoire, par décision de la CCSA, elle sera intégrée dans la taxe foncière. Elle sert à financer les aménagements liés aux inondations. (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

- 11 Novembre : création d'une commission avec des bénévoles et des élus pour préparer le centenaire de l'armistice de la première guerre mondiale .

- Inauguration de la MSAP le 27 janvier 2018

- Le Haras a demandé un raccordement à la future station d'épuration. M le maire se renseigne quant à la possibilité technique .

- Terrain de foot : très utilisé par l'équipe d'Héry et inondé avec les intempéries , il est quasi impraticable .

- Club ado : pas de financement supplémentaire prévu pour le moment pour un animateur saisonnier à chaque période de vacances .

- projet piscine : nous sommes en attente de l'accord du report de l'enveloppe cantonale .

- Fleurissement du talus rue des fossés : le fleurissement sera réalisé après le renforcement du talus par le conseil départemental.

Conseil municipal du 27 mars 2018

Présentation de la Marianne d'or qui récompense l'ouverture de notre maison de services au public.

Présentation de Madame LEPRINCE en contrat déterminé à temps partiel.

Création et suppression d'emploi dans le cadre d'avancement de grade :

Suite à des avancements de grade, nous devons procéder à des créations et des suppressions de poste au sein de notre commune. Lors d'avancement de grade, les anciens postes doivent être supprimés. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Suite Conseil municipal du 27 mars 2018

Vacance de poste : Suite à la demande de mutation de Mme JACOB, une vacance de poste est nécessaire. Nous avons proposé à Mme LEPRINCE, dans un 1er temps, un contrat de 15h en prévision de la transition avec Mme JACOB.

Offre achat notaire : Mr le maire fait part au conseil municipal du courrier de l'étude Notarial MERLET/CHEVRON concernant une demande d'achat d'une parcelle sur notre commune. Il s'agit de celle devant la piscine (le parc de la piscine). Il y a incompatibilité de secteur, la parcelle concernée est clairement de loisirs et non un lieu de sérénité de travail.

Modification « délégation du maire » (régie) : Mr le maire rappelle au conseil municipal qu'en début de mandat celui-ci confie au maire des délégations générales et dans ces délégations il y a la création des régies. Nous avons omis de mettre « suppression et modification de régie ».

Indemnités des élus : Mr le maire informe que depuis le 1^{er} janvier 2017, et pour la déclaration d'impôt 2018, les indemnités des élus sont dorénavant imposables. Il n'y a plus de prélèvement à la source. Il rappelle que le taux voté était inférieur de 10 % au taux légal, pour compenser cette imposition qui pénalise l'ensemble des élus, il demande à restaurer l'indemnité légale pour le maire et les adjoints.

Indemnité trésor public : Cette année, il y a une évolution positive avec le nouveau trésorier payeur qui est beaucoup plus rigoureux, plus à l'écoute et plus disponible, nous lui octroyons l'indemnité.

Délibération permanente SDEY : une délibération permanente doit être prise.

RODP (redevance d'occupation du domaine public et taxe pylônes 2018) : Mr le maire propose de délibérer sur la redevance d'occupation qui concerne ENEDIS pour les lignes électriques BT qui sera pour l'année 2018 de 203 €.

Enquête publique vente rue de la Bertine : Pour vendre la parcelle de terrain rue de la Bertine, nous devons procéder au déclassement de cette parcelle. Une enquête publique est nécessaire.

Demande de subventions (DETR, ...) : En vue de la rénovation et la mise aux normes de la piscine municipale, des demandes de subventions vont être sollicitées.

Informations diverses :

- Fermeture de la piscine pour cet été

- Départ de l'orthophoniste. Remplacement au 1^{er} mai par une psychologue neurologue.

- Projet éolien : l'enquête auprès des habitants, des commerçants et des communes environnantes a débuté.

- Déploiement des nouveaux compteurs gaz pour 2021 sur notre commune.

- L'aménagement du « GACON » est en cours d'étude (terrains route d'Auxerre).

- Le notaire nous a informés fin 2017 que Mme MICHOT a fait don de ses avoirs à la commune.

- Les impôts communautaires vont encore augmenter de 16 %. Suite à cette décision, les représentants de notre commune ont quitté la séance.

- Pour la rentrée prochaine, le rythme scolaire passera à 4 jours d'école.

Questions diverses :

- Des demandes ont été faites concernant l'affouage. La commune ne possède pas de bois.

- Pour le 11 novembre 2018 (centenaire de la grande guerre) une exposition pourrait être réalisée grâce aux documents d'archive retrouvés.

Conseil communautaire du 9 novembre 2017

Information : 17 élus communautaires quittent la séance pour que la présidence réfléchisse sur la méthode de gouvernance employée qui ne favorise aucunement le débat démocratique, cela afin d'engager à l'avenir une attitude de concertation et d'écoute.

Déchets : Dans la continuité de la réfection des déchetteries de Seignelay et de Briennon, la déchetterie de Saint-Florentin va prochainement faire l'objet d'un agrandissement visant à créer 4 nouveaux quais dont un spécifique aux déchets verts avec broyeuse et sécuriser le site. Il est rappelé que toutes les déchetteries sont ouvertes aux habitants de la CCSA.

Compétence : La loi Notre rend obligatoire la compétence « Eau et Assainissement » pour les communautés de communes au 1^{er} janvier 2020. Une analyse des réseaux, interlocuteurs, ouvrages est nécessaire. L'étude sera confiée à un assistant à maîtrise d'ouvrage dont la prestation est subventionnée par l'Agence de l'Eau.

Mutualisation : Des barnums ainsi qu'une scène et des barrières de sécurité ont été achetés par la CCSA et sont à disposition des communes membres pour leurs manifestations via un cahier de réservation. Une réflexion est également engagée pour l'achat de plots béton et d'un camion grue permettant de sécuriser les divers événements.

Espace aquatique : Compte-tenu du maintien global de la population sur le territoire de la CCSA, il est nécessaire de pérenniser voire renouveler les équipements existants. À ce titre il est décidé de lancer une étude de faisabilité, sous toutes ses formes, pour la réalisation d'un centre aquatique sur le territoire communautaire, la piscine de Saint-Florentin créée dans les années 70 ne correspondant plus aux standards actuels. Les élus décident d'élargir cette étude à la définition de besoins et de faisabilité d'équipements sportifs communautaires structurants.

Compte rendu du 14 décembre 2017

Élection Vice-président : Le Président explique à l'assemblée qu'il a retiré les délégations consenties à Thierry Corniot, 6^{ème} Vice-président en charge de « l'aménagement de l'espace, numérique, téléphonie, Scani ». Les principales raisons évoquées par M. Delot sont une attitude systématique d'opposition envers la gouvernance et un départ du conseil communautaire du 9 novembre 2017. En réponse, M. Corniot précise que sur 80 délibérations prise depuis la fusion, seules 3 ont fait l'objet d'un vote contre et 10 d'une abstention. Ces abstentions ont d'ailleurs été prises dans un souci de cohérence avec la gestion de l'ex CCSB pour laquelle il était Président. Il conclut en souhaitant que cette décision permettra la réflexion de tous à l'avenir, et qu'une prise de hauteur soit prise pour garantir l'équité de traitement entre tous les administrés du territoire. À l'issue du vote, la majorité des élus décident de ne pas maintenir M. Corniot dans ses attributions (28 contres, 19 pour et 1 nul).

Déchets ménagers : De nombreux élus de l'ex CCSB s'interrogeant sur les modalités pratiques de gestion (devenir des bacs et containers fournis aux habitants) et de financement (facturation, base de calcul) de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en remplacement de la redevance incitative, le Président annonce qu'il ira dans les communes de l'ex CCSB pour animer une réunion publique afin d'informer correctement la population. Le Président propose une liste d'usines pouvant être exonérée de la taxe sur les ordures ménagères dans la mesure où les déchets produits ne sont pas assimilables à des déchets ménagers classiques et sont évacués par des filières adaptées. Des élus mettent en avant que de nombreux établissements non industriels figurent dans la liste.

De plus le délai fixé par la CCSA pour remonter les informations était trop court. Il est donc décidé de surseoir à statuer.

Compétence GEMAPI : La gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations devenant obligatoire pour les communautés de communes au 1^{er} janvier 2018, et la CCSA étant dépourvue d'ingénierie adaptée pour réaliser cette compétence, les élus décident de confier cette compétence aux syndicats de rivières couvrant les différents bassins versants du territoire communautaire. Pour ce qui concerne Seignelay, la compétence est déléguée au syndicat de bassin du Serein et au syndicat Yonne.

Résidence Colbert : Après réunion avec l'ensemble des parties prenantes (ARS, Conseil Départemental, représentants des résidences Colbert et Normand à Briennon, CCSA), le prix de vente de l'établissement a été acté à 685 939,06 euros (dont 515 939,06 € de reprise d'emprunt et 170 000 € de soulte au profit de la CCSA).

Compte rendu du 11 janvier 2018

Déchets ménagers : Les établissements bénéficiant d'une exonération de taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères ne bénéficient plus du service. Pour ceux le désirant, une redevance spéciale avec paiement au volume déposé peut être mise en place. Il est précisé que des contrôles inopinés seront réalisés auprès des établissements assujettis à la redevance spéciale pour vérifier les volumes réels mis à l'enlèvement.

GEMAPI : Les élus choisissent leurs représentants au sein des 4 syndicats auxquels ils ont délégués la compétence GEMAPI à savoir le « bassin versant de l'Armançon », le « bassin du Serein », « Yonne Médian » et « Vanne et affluents ».

Les élus décident de mettre en œuvre la taxe GEMAPI permettant de financer cette compétence. Pour les 4 bassins cités supra, le total s'élève à 105 848 € par an (soit 4,28 € par habitant sur la base de 24 722 habitants au dernier recensement de 2014).

Compte rendu du 15 février 2018

Office de tourisme : La directrice de l'office de tourisme Serein et Armanche présente son rapport d'activité pour 2017. Outre les missions d'accueil et d'information, il est rappelé que l'office développe et accompagne les communes et prestataires dans leurs projets notamment sur le plan numérique (site web, réseaux sociaux).

Aménagement numérique : Le président détaille la sectorisation et l'échéancier communiqués par le conseil départemental de l'Yonne relatifs à la montée en débit sur notre territoire. Il apparaît qu'une quinzaine de communes, dont ne fait pas partie Seignelay, seront prochainement couvertes par la fibre lors des deux prochaines années.

Débat d'orientation budgétaire : La CCSA faisant état de plus de 3500 habitants, un débat sur les orientations budgétaires doit être réalisé. Il en ressort que pour assurer les compétences toujours plus nombreuses dévolues aux EPCI, les futurs budgets ne devront compter essentiellement que sur des ressources locales étant donné la baisse continue des contributions de l'État.

Retrait d'une commune de la communauté : Le Président est interrogé sur sa position quant à une éventuelle demande de retrait d'une commune de la CCSA, sujet devant par ailleurs être débattu en conseil communautaire et dans les conseils municipaux des communes membres. Il est répondu que conformément au règlement de la CCSA, toute commune peut demander à quitter la collectivité mais que la décision finale appartenait au Préfet.

Maison médicale : A compter du mardi 2 mai 2018

Nous souhaitons la bienvenue à Madame Hélène SIBERA-ROSSIGNOL



Psychologue-Neuropsychologue

Psychologue-Neuropsychologue, diplômée depuis 2005, Madame SIBERA vous propose de réaliser des bilans cognitifs auprès des **enfants et adolescents** (dans le cadre de pathologies développementales, de suspicion de troubles de l'attention, d'hyperactivité, de Troubles Envahissants du Développement, de Haut Potentiel...), mais aussi auprès des **adultes** (en cas de Traumatisme crânien, d'Accident Vasculaire Cérébral, au décours de pathologies psychiatriques, de suspicion de Haut Potentiel, de pathologies dégénératives...). Et vous propose également des séances à visée rééducative et/ou ré-adaptative.

Consultations sur Rendez-Vous : Lundi au samedi matin

Contact par téléphone : 06.37.59.77.23 - par mail : neuropsych.sibera@gmail.com

Maison de services au public :

Nous accueillerons très prochainement (dès le mois de mai) Madame Sarah FREMY

Diététiciennes Nutritionniste

Contact : sarah.fremy@hotmail.com

Les Nuisances et le Bruit (principaux chapitres de l'arrêté préfectoral du 13 novembre 1991)

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique,... ne peuvent être effectués que:

- * **Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30**
- * **Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**
- * **Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00**

Les occupants de propriétés, bâties ou non, devront prendre toutes les précautions pour que le voisinage ne soit pas anormalement gêné par les bruits émanants de ces propriétés tels que ceux provenant: d'appareils ménagers, d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore (TV, Radio,...), d'instrument de musique, de tout comportement non adapté à ces propriétés.

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier des chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres afin d'éviter une gêne pour le voisinage, y compris l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Les déchets : Décret n°2015-337 du 25 mars 2015 relatif à l'abandon d'ordures et autres objets

Le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation, **est passible d'une contravention**.

Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers.

Ainsi, il est interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épluchures. Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie. Vous pouvez également en faire un compost individuel . (www.service-public.fr)



Cartes de Pêche

Les cartes de pêche sont en vente chez **Vert'Tige**, et à la **Msap**

site: www.cartedepeche.fr



Les inscriptions scolaires
se font du 23 avril au 31
mai 2018 en Mairie.

Les dossiers sont également
disponibles sur le site de la
commune:
www.seignelay.fr

BON A SAVOIR :

Un défibrillateur
est disponible à la Pharmacie



LISTES ELECTORALES

Nouveaux habitants, pensez à vous inscrire
sur les listes électorales avant le 31 dé-
cembre 2018.

Il suffit de vous présenter en Mairie avec votre
carte d'identité en cours de validité et un jus-
tificatif de domicile de moins de trois mois.



JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

Tout jeune de nationalité française, garçon ou fille, doit se faire re-
censer dès ses 16 ans.

Le recensement citoyen est une démarche obligatoire pour pou-
voir participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

L'attestation de recensement est réclamée pour toute inscription aux examens et concours
soumis à l'autorité publique.

De plus, le recensement permet l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.

Plus d'information sur www.defense.gouv.fr/jdc



LE LIONS CLUB d'Auxerre organise sa 6ème Collecte de textiles au profit de la Ligue contre le cancer

Vous pouvez apporter : vêtements, chaussures, sacs, linge de maison,...

Jusqu'au 10 avril à la Mairie

Heures d'ouvertures:

Lundi, mardi, vendredi : 8h00 à 12h00 et 14h00 à 17h30 - Mercredi : 14h00 à 17h30 - jeudi : 8h00 à 12h00 - samedi : 10h00 à 12h00

Exposition Samedi 6 octobre 2018

Monsieur Gérard Machavoine vous propose de partager votre pas-
sion de collectionneur en exposant sous les halles du 17^{ème} siècle de
Seignelay.

Tout type de collection est la bienvenue.

Contact : Monsieur Gérard Machavoine 06.88.17.22.65



NOUVEAU : pour suivre l'actualité de Seignelay

Consultez notre page Facebook : Seignelay, notre village

I
N
F
O
S

D
I
V
E
R
S
E
S

VIE ASSOCIATIVE

ALDS

Dimanche 11 mars, la troupe « Arts ti show » est venue jouer à Seignelay la pièce de Théâtre : 3 VEUVES A LA MER

Pour l'occasion une centaine de spectateurs est venue assister à la représentation théâtrale qui se déroulait l'après midi.

Les 3 actrices, Pascale, Sylvie et Chantal ont bien fait rire le public !

C'était la dernière représentation de la saison pour la troupe.

Ce fut un très agréable dimanche après midi pour les spectateurs et les comédiennes.



Comme toujours les bénévoles de l'ALDS ont assuré à l'entracte avec la préparation de crêpes et autres pâtisseries, l'occasion pour le public de discuter avec les comédiennes.

Cela fait maintenant quelques années que le théâtre a fait son retour à Seignelay et cela plait beaucoup !

Bal masqué

Un nouvel après midi costumé pour les enfants de Seignelay s'est déroulé à la salle des fêtes GABRIEL MARTIN samedi 10 mars.

La formule qui associe les écoles, les parents d'élèves et l'ALDS connaît toujours le même succès.

Cette année pas de grande peluche en souvenir de notre ami Jean, auquel nous pensons très fort.

En effet c'est une petite centaine d'enfants qui sont venus accompagnés de leur(s) parent(s). (Rappel : entrée libre et surveillée..

Le programme bien connu de tous a été encore très apprécié cette année.

Des jeux, du maquillage un concours de déguisement avec des parents comme jury, un goûter, de la danse, des cotillons et enfin des cadeaux pour récompenser tout le monde.

Une fois encore une belle réussite avec le concours des parents d'élèves et des bénévoles de l'association qui avaient, pour 2018, revêtu un costume typiquement asiatique.

Un grand merci à tous pour avoir fait passer un bon moment aux enfants.



Vendredi 13 avril à 18h45

Réunion d'informations sur le vide grenier.

Toutes les personnes souhaitant s'impliquer ou poser une question sont les bienvenues.

L'ALDS a besoin de bénévoles pour préparer le 30ème



US BASKET

Tous les licenciés du club de Basket de Seignelay, familles et amis sont conviés à la fête de fin de saison

le 2 juin prochain.



Toute la journée des matchs

Poussins - Benjamins et Cadets, sans oublier le match vedette des parents ...

Au gymnase, à partir de 10h

Vers 17h : verre de l'amitié.

Entrée libre

Venez nous rejoindre / Infos au 06 60 90 86 46

VIE ASSOCIATIVE



La Récré des parents vous informe de son calendrier d'évènements 2018

Nous participons au Cross organisé par l'école élémentaire de Seignelay. A cette occasion, nous fournissons des boissons et nous demandons la participation des parents pour préparer des gâteaux qui seront distribués aux enfants à la fin du cross.

Chaque année, en collaboration avec les écoles de Seignelay, nous proposons des projets d'écoles avec les dessins des enfants, des mugs et sets de table personnalisés vont bientôt être en vente. Surveillez les cahiers des enfants!!! Tous les bénéfices seront reversés aux écoles!!!

Vous nous retrouverez également en partenariat avec L'ALDS pour leur vide-greniers en proposant une tombola.

Pour toutes ces actions, en particulier pour la kermesse qui aura lieu le 22 juin 2018, nous avons besoin d'aide ! N'hésitez pas à venir nous rejoindre sur notre page Facebook « La Récré des parents Seignelay » ou par mail: larecredesparent@hotmail.com.

32ème Course du cœur

La course du cœur c'est 750km de course à pied en relais non stop en 4 jours et 4 nuits entre Paris et Bourg Saint Maurice - Les Arcs pour mettre en avant le don d'organes et sensibiliser le grand public.



La course du cœur a fait une étape-arrivée à Seignelay, jeudi 29 mars et pour cette occasion les enfants ont dessiné à l'école et au centre de loisirs des cœurs, ont préparé une décoration pour la halle et des affiches pour annoncer la course !



Un grand merci à eux, aux enseignants, aux animatrices et aux Atsem !

Avec la participation des associations : la récré des parents, le comité des fêtes, l'ALDS et l'ACVS, nous avons pu leur réserver un accueil digne de ce nom !

Merci pour votre participation !

En parallèle de la course, des médecins ont donné une conférence sur le don d'organes, l'association des cheminots pour le don bénévole a tenu un stand d'informations sous la halle et une représentation de la troupe « Tutti Quanti » destinée au jeune public a eu lieu à la salle des fêtes !



Vers 21h, sous la halle, quand les premiers coureurs sont arrivés, les Seignelois étaient présents pour les encourager.

Un invité surprise a fait l'honneur d'accepter l'invitation de M. le maire... pour le grand plaisir de tous !

Ce fut un grand moment d'échange, de partage, de convivialité qui a fait du bien à les personnes présentes !

Et n'oubliez pas, pour ou contre le don d'organes, l'important c'est de le dire



toutes



Au marché...

Il y a de nouveaux commerçants !

Depuis quelques semaines, les élus recherchent activement de nouveaux commerçants, aidés des marchands déjà en place, de nouveaux étals sont arrivés au marché... Mais un marché, c'est aussi des clients, nous comptons sur vous pour nous aider à maintenir et développer ce marché !

En ce moment, vous trouverez :

- L'EARL La Flatterie : viande charolaise, terrines, plats cuisinés
- Mr MANGIN : fromager
- Mr BARON : maraîcher
- Mr Mairet : traiteur avec ses produits « fait maison » et ses poulets rôtis

Nous rappelons que les emplacements sont gratuits !



A l'occasion du

**Centenaire
de la Grande Guerre de
1914-1918**

La commune organise une exposition du souvenir en novembre à la salle des fêtes.

Nous recherchons donc des objets (lettres, carnets, cartes postales du front, photos, médailles, ...) ayant appartenu à vos aïeux, que vous possédez peut-être chez vous.

Prêtez-nous ces objets, nous en prendrons grand soin et ils vous seront restitués après l'exposition.

Si vous désirez plus de détails sur l'exposition ou si vous voulez nous confier des objets,

Contactez Bernard Guimbert

En téléphonant à la mairie au 03.86.47.72.83, par mail à : mairie@seignelay.fr ou en vous rendant directement en mairie.

Merci d'avance

REUNION DE QUARTIER



Les réunions se dérouleront à la salle des fêtes à 19h

Tous les habitants sont cordialement invités

Quartier « Thureau » : Lundi 23 avril

Quartier « Centre » : Lundi 14 mai

Quartier « Chauvelot » : Lundi 28 mai

Quartier « Abican » : Lundi 4 juin